

**PROCES VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DECEMBRE 2009**

*Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire d'HAZEBROUCK, Vice Président du Conseil Général du Nord, le seize décembre deux mille neuf à dix neuf heures à l'Hôtel de Ville, Salle de Conseil.*

***Etaient présents :***

***M. Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire,  
Vice-Président du Conseil Général,***

*M. TIBERGHIEU, Mme POLNECQ, M. ROUSSEZ, M. GAUJON,  
Mme MACOU-HARROUS, M. DECOOPMAN, Mme VEIT-TORREZ,  
Mme GOBLET, M. LABITTE, Adjoint,*

*M. DELATTRE, Mme SCHRICKE, M. BRAHIMI, M. DECLERCK,  
Conseillers Municipaux Délégués,*

*M. DUQUESNE, Mme BOUTEZ, Melle DEBAL, Mme BEURAERT,  
Mme LHERBIER, Mme LARRIDON, M. BRUNEL, Mme FAIVRE-  
DARROMAN, M. DEBAECKER, M. PETITPREZ, M. MAERTEN,  
Mme DEPELCHIN, M. DUSSART, Mme LEGROIS,  
Conseillers Municipaux.*

***Etaient représentés au sens de l'article L 2120.20 du Code  
Général des Collectivités Territoriales :***

<i>M. WILLAEY</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme BEURAERT</i>
<i>M. DUVAL</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. TIBERGHIEU</i>
<i>Mme VERSTAVEL</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. ALLOSSERY</i>
<i>Mme CATRYCKE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme LARRIDON</i>
<i>Mme HERAULT</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>Mme LEGROIS</i>
<i>Mme CADART</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. MAERTEN</i>
<i>M. WATTENNE</i>	<i>qui a donné pouvoir à</i>	<i>M. PETITPREZ</i>

***Monsieur BRUNEL été désigné Secrétaire de Séance.***

*Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2009 qui, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est adopté à l'unanimité.*

---

*En préambule, Monsieur le Maire rappelle le contexte du dernier Conseil Municipal de l'année 2008 qui était inquiétant ; malheureusement, 2009 l'est tout autant, la situation s'étant même dégradée au regard des nombreux témoignages de détresse de concitoyens lors des permanences des élus, soulignant l'importance dans ce domaine du travail des Collectivités Locales.*

*Monsieur le Maire souligne également le rôle de celles-ci dans la relance économique, les ¾ des investissements nouveaux émanant aujourd'hui des Collectivités Locales, n'osant imaginer dans quel état de délabrement économique se trouverait notre pays sans les investissements des Collectivités !*

*Monsieur le Maire évoque ensuite la Réforme des Collectivités Territoriales, le Gouvernement s'obstinant à vouloir porter atteinte à leur autonomie financière. Réformer l'imposition économique locale est une nécessité ; cependant, le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale va peser lourd sur les budgets des communes. L'Etat ne s'est engagé à compenser les pertes occasionnées que pour l'année 2010.*

*Malgré les mises en garde de nombreux élus locaux de toute tendance, cette réforme engendrera dans la plupart des cas une pression fiscale plus forte pour les ménages ou une détérioration de la qualité des services.*

*La Réforme des Collectivités Territoriales est quant à elle une atteinte sans précédent aux avancées de la décentralisation. La suppression de la clause de compétence générale privera les communes de l'aide du Conseil Général et du Conseil Régional pour leurs projets. Monsieur le Maire ajoute que dans les cantons d'HAZEBROUCK, comme ailleurs, il est difficile d'imaginer les conséquences d'une telle décision (écoles, mairies, équipements sportifs ou culturels), Monsieur le Maire donnant en exemple le soutien financier du Conseil Régional de l'ordre de 755 863 € pour l'acquisition et l'installation d'un scanner au Centre Hospitalier.*

*Monsieur le Maire continuera à tout mettre en œuvre pour que la Ville d'HAZEBROUCK se révèle chaque jour plus dynamique et plus démocratique, pour que les élus locaux, décriés de manière démagogique par le Gouvernement, restent au plus proche de la population.*

*La mise en œuvre d'un processus démocratique par l'Equipe Municipale permet aujourd'hui de présenter au Conseil Municipal une série de propositions concrètes en matière de circulation et de stationnement.*

*Monsieur le Maire évoque ensuite le projet d'acquisition par la Ville des bâtiments de la société NAUDER, rue de Vieux Berquin afin d'y transférer les Services Techniques Municipaux ; ce transfert aura des conséquences bénéfiques en matière de déplacement et le rassemblement des Services Techniques aura surtout des conséquences positives en matière de conditions de travail.*

*Lors de la présente séance, la modification du siège social du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville dans les locaux de l'ancienne Banque de France, rue Donckèle, sera abordée. Monsieur le Maire est fier de constater que les services sociaux disposent désormais des conditions optimales pour accueillir et accompagner les Hazebrouckois qui en ont besoin.*

*HAZEBROUCK redevient petit à petit la ville active, attractive et solidaire, souligne Monsieur le Maire, regrettant que sa position historique et les contradictions de l'Etat ne permettent pas encore de bâtir une intercommunalité à la hauteur de sa vocation.*

*Monsieur le Maire reste convaincu qu'HAZEBROUCK sera dans un proche avenir l'épine dorsale d'un bassin de vie qui s'étalera jusqu'au bassin Audomarois et permettra au territoire tout entier un développement harmonieux entre le littoral et la métropole.*

*Avant de passer à l'Ordre du jour, Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal, à leurs Familles mais aussi à la Presse Locale et à toutes les personnes présentes, d'excellentes Fêtes de fin d'année, souhaitant que celles-ci puissent se passer à HAZEBROUCK dans le cadre des festivités mises en place en partenariat avec l'UNION COMMERCIALE et l'OFFICE du TOURISME, donnant rendez-vous pour le Marché de Noël et le Feu d'Artifice du 26 décembre.*

**Puis passant à l'Ordre du Jour,**

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**1. -** **DESIGNE**, les représentants de la Collectivité, à savoir Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY, Maire, en qualité de titulaire et Monsieur Michel LABITTE, Adjoint, en qualité de suppléant, au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour l'Emploi et la Formation de la Vallée de la Lys et de la Flandre Intérieure,

**2. -** **ACCEPTE**, la mise en place d'une concertation avec les habitants de la commune afin d'informer le public sur le projet d'aménagement du Parc d'Activités Economiques de la Creule (deuxième tranche) et fixe les modalités de cette concertation,

**3. -** **AUTORISE**, l'attribution à la Chambre de Commerce Grand Lille/Agence Territoriale de Flandre Intérieure, d'une subvention relative à

la mise en œuvre de l'opération COMMERCES 2000, au titre de la septième année échue,

**4. -** **AUTORISE**, la signature d'une convention de partenariat au titre de la période d'octobre 2009 à septembre 2010 entre la Collectivité et la société LES TOILES DU NORD, exploitant du cinéma LES ARCS EN CIEL,

**5. -** **AUTORISE**, la signature d'une convention entre la Ville et l'Institut de Formation de Musiciens Intervenant à l'Ecole, Université de LILLE III, concernant l'année scolaire 2009/2010,

**6. -** **AUTORISE**, la modification du siège social du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, après avis de la Commission Administrative du C.C.A.S. et du Comité Technique Paritaire, en le transférant au 5, rue Donckèle à HAZEBROUCK,

**7. -** **DECIDE**, le transfert, à titre expérimental, d'avril à décembre 2010, de la gestion du Centre d'Hébergement d'Urgence Abbé PIERRE, auprès de l'Association d'Action Educative de DUNKERQUE et autorise la signature d'une convention en ce sens,

**8. -** **ENGAGE**, la réalisation des travaux de voirie pour la réalisation d'une nouvelle voie publique afin de desservir un nouveau lotissement rue du Bois, fixe la part du coût de la voie nouvelle mise à charge des propriétaires fonciers ainsi que le montant de la participation pour voie nouvelle et réseaux (P.V.R.),

**9. -** **ACCEPTTE**, le principe de rétrocession dans le domaine public communal des voiries, réseaux divers, espaces libres du lotissement « Résidence du Bois » rue du Bois à HAZEBROUCK,

**10. -** Suite à l'étude de circulation et de stationnement réalisée à la demande de la Ville d'HAZEBROUCK, aux propositions faites par le Bureau d'Etudes qui ont fait l'objet d'une démarche de concertation auprès des 5 Conseils de Quartiers, certaines propositions issues de l'étude ayant obtenu l'aval des personnes consultées, le Conseil Municipal **APPROUVE** ces premières propositions et **AUTORISE** le principe de la mise en œuvre de celles-ci par les Services Techniques Municipaux,

**11. -** **ACCORDE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20,00 € par agent au titre de l'exercice 2010, au profit du Comité d'œuvres Sociales,

**12. -** **ACCEPTTE**, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement, le principe d'un appel d'offres ouvert pour l'exploitation pendant six ans de la Station d'Épuration et de ses annexes, pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2010 au 1<sup>er</sup> mars 2016, autorise le lancement de la procédure et la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**13. -** En ce qui concerne la Restauration Municipale, **FIXE**, les nouveaux tarifs des repas pour l'année 2010, pour les élèves des écoles maternelles et primaires, les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance, les élèves des écoles maternelles et primaires non hazebrouckois, le personnel enseignant, les agents municipaux, les tarifs des repas servis à la Fondation Depoorter ainsi que pour les repas portés à domicile pour les personnes âgées et les foyers restaurants,

**14. -** **FIXE**, la rémunération du Personnel d'Encadrement, la participation des familles, les primes de direction, de stages et d'ancienneté, concernant les centres aérés et de loisirs qui seront organisés en 2010 (petites vacances, juillet et août),

**15. -** **FIXE**, les tarifs 2010 concernant les cimetières, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles L 2223.13 et L 2223.14 et suivants, R 2223.10 à R 2223.23,

**16. -** **ACCEPTÉ**, les renforcements de crédits présentés pour la Ville dans le cadre d'une décision modificative n° 3, ainsi que les renforcements de crédits présentés pour la Régie Municipale des Eaux et le Service Assainissement dans le cadre de décisions modificatives n° 2, après avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Eaux et du Service d'Assainissement,

**17. -** **AUTORISE**, le mandatement de dépenses liées aux remboursements de cautions concernant diverses locations au compte 165, en application de l'article L 1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**18. -** **FIXE**, la Taxe d'Usage (Redevance) et la Redevance d'Abattage au titre de l'exercice 2010, après avis de la Commission Consultative de l'Abattoir réunie le 8 décembre 2010,

**19. -** **ACCORDE**, la garantie communale à la S.A. d'H.L.M. LA MAISON FLAMANDE pour un emprunt de 166 300 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné au financement de la création d'une salle d'activités au foyer Saint-Exupéry, rue Pasteur à HAZEBROUCK,

**20. -** **ACCORDE**, la garantie communale à la S.A. d'H.L.M. LA MAISON FLAMANDE pour un emprunt de 370 000 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer les travaux de réhabilitation de 32 logements individuels à HAZEBROUCK, rue du Biest,

**21. -** **ATTRIBUE**, au titre de l'exercice 2009, une subvention complémentaire à l'Union Commerciale d'HAZEBROUCK ainsi qu'au Centre d'Animation du Nouveau Monde,

**22. -** **FIXE**, les montants des subventions qui seront versées aux associations au titre de l'exercice 2010,

#### **FONDATION DEPOORTER**

**Après avis de la Commission Administrative de la Fondation DEPOORTER réunie le premier décembre,**

**23. -** **FIXE**, les tarifs mensuels pour l'année scolaire 2010/2011 et pour permettre le maintien des effectifs, **MANDATE** Monsieur LE GUEVEL, Directeur, pour effectuer toutes les démarches nécessaires en vue de la création d'une demi division de 2<sup>ème</sup> année de C.A.P. Assistant Technique en Milieux

Familial et Collectif et d'une demi division de Terminale Bac Pro Secrétariat pour la rentrée de septembre 2010,

**Rend compte des décisions suivantes en ce qui concerne la Fondation DEPOORTER :**

**24(1)** Un contrat a été conclu avec la société DEBUCY, via GE CAPITAL pour la location maintenance de photocopieurs à la Fondation DEPOORTER, contrat prenant effet au premier septembre 2009 pour une durée de cinq ans,

**24(2)** Un contrat d'assurances a été passé avec la S.M.A.C.L. ASSURANCES pour la garantie « responsabilité civile », contrat souscrit à partir du premier janvier 2010 pour une année soit jusqu'au 31 décembre 2010,

---

**En application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du Conseil Municipal des 2 avril 2008, 26 juin 2008, 26 mars 2009, 1<sup>er</sup> octobre 2009, autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre les décisions prévues à l'article L 2122.22 susvisé :**

**REND COMPTE DES DECISIONS SUIVANTES  
EN CE QUI CONCERNE LA VILLE d'HAZEBROUCK**

**25(1)** Les fonds provenant de la cession d'une parcelle de terrain à bâtir rue Defoort, de la cession d'une parcelle de terrain avenue de Saint-Omer à la SCI LYS HOTEL III, la vente immobilière rue du Dépôt à la société PREAM, la cession d'une parcelle de terrain Creule Hoflandt Straete, la cession d'une parcelle rue du Fer à Cheval à la SCI HERRICHE, ont été placés ; des comptes à termes ont été souscrits (durées des placements : trois mois ; taux nominal 0,34 %),

**25(2)** Les consultations suivantes ont été organisées selon des procédures adaptées, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics :

**Marché de réhabilitation du système de vidéosurveillance du Musée Municipal :** Remise des offres le 31 juillet 2009

Offre la plus avantageuse et acceptée par la Ville d'HAZEBROUCK :

Sté FORCLUM INFRA NORD, Ets d'OUTREAU, 7, rue René Cassin Résurgat II  
26 999,03 € H.T.,

**Marché de travaux d'assainissement et d'eau potable rue de Vieux Berquin et création d'un chemin d'accès pour le foyer des jeunes travailleurs en trois lots :** Remise des offres : 21 août 2009.

Offres les plus avantageuses et acceptées par la Ville d'HAZEBROUCK :

**Lot 1 : assainissement**

RAMERY, TP 541, rue de l'Albeck, 59640 DUNKERQUE : 584 298,00 €  
Solution de base : 555 343,00 € - option éclairage public : 28 955,00 €

**Lot 2 : eau potable**

SN FAIGNOT TP, le Petit Bruxelles, RD 916, 59670 SAINTE MARIE CAPPEL  
Variante 1 : 399 496,31 €.

**Lot 3 : bassin**

Groupement SOGEA CARONI/SOGEA NORD HYDRAULIQUE  
104, avenue Maurice Berteaux 59430 SAINT POL SUR MER : 780 876,42 €

Variante 1 : 742 876,42 € - option groupe électrogène : 38 000 €.

**Marché de mission de contrôle technique et mission de sécurité protection santé pour la réorganisation de la mairie et de l'office du tourisme en deux lots.** Remise des offres : 29 septembre 2009.

Offres les plus avantageuses et acceptées par la Ville d'HAZEBROUCK :

**Lot 1 : mission de contrôle technique**

Bureau VERITAS, rond point de la porte de Lille 59791 Grande Synthe : 3190 €  
Comprenant solution de base 2770 € et option proposée : délivrance de l'attestation handicapés : 420 €.

**Lot 2 : mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé**

Bureau VERITAS – rond point de la porte de Lille 59791 Grande Synthe : 1155 €

**25(3)** Un bail a été signé entre la Ville d'HAZEBROUCK et le Centre des Impôts Foncier de LILLE relatif à la mise à disposition des locaux situés à l'angle de la rue Donckèle et du 21 de la rue André Biébuyck, au profit de l'Inspection de l'Education Nationale, bail prenant effet au 1<sup>er</sup> avril 2009 pour se terminer au 31 mars 2018, moyennant un loyer annuel de 12 870 €,

**25(4)** La Ville d'HAZEBROUCK a procédé à la location d'un bâtiment lui appartenant, situé 5, rue Donckèle à HAZEBROUCK, au profit du Centre Communal d'Action Sociale, location prenant effet au 1<sup>er</sup> décembre 2009 jusqu'au 30 novembre 2018, moyennant un loyer annuel de 117 619 € (chauffage inclus),

**25(5)** La Ville d'HAZEBROUCK a mis en location au profit de Monsieur Rémy LECLERCQ, S.A.R.L. RL AUDIO, sous réserve de modification au registre du commerce et des sociétés) un bureau au sein de la pépinière d'entreprises, location prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2009 pour une durée de 23 mois (loyer fixé à 110,65 €/mois),

**25(6)** La Collectivité a établi un bail de location pour la mise à disposition d'une maison à usage d'habitation lui appartenant, située 17, rue du Vert Vallon, moyennant un loyer annuel de 2400 €, bail prenant effet au 16 octobre 2009 pour se terminer au 15 octobre 2012,

**25(7)** Une convention a été signée entre la Ville d'HAZEBROUCK et l'association CHANTEFLANDRE en vue de la mise à disposition de locaux au sein de l'Ecole Municipale de Musique, mise à disposition gratuite pour un cours de formation musicale adultes, convention prenant effet au 15 septembre 2009 jusqu'au 30 juin 2010,

**25(8)** Une convention d'animation « contes sensoriels » cinq ateliers parents/enfants pour la Crèche Municipale les Petits Pas a été signée entre la Ville et l'association Minuscule Mécanique, 59000 LILLE et ce, dans le cadre du Contrat Enfance,

**25(9)** Une convention a été signée entre la Ville et l'association La Belle Histoire, 59000 LILLE, pour une séance d'animation spectacle en décembre 2009, pour la fête de Noël de la Crèche Familiale Les Petits Pas et de la Halte Garderie Les Lutins,

**25(10)** Suite à la déclaration du montant des salaires bruts de l'année 2008 :

- un avenant de régularisation à la police AH093549 Responsabilité Civile a été établi par la Compagnie d'assurances Générali France Assurances pour la période du 1.1.2008 au 31.12.2008,

- un avenant de régularisation à la police AH094098 Responsabilité Civile-Accident du Travail, a été établi par la Compagnie d'Assurances Générali France Assurances pour la période du 1.1.2008 au 31.12.2008,

**25(11)** Un avenant n° 38 au contrat d'assurances n° 6545671 K « Bâtiments de la Ville » a été passé avec la compagnie d'assurances Générali France Assurances, suite à l'ajout d'un bâtiment d'habitation de 204 m<sup>2</sup>, rue Hollebecque, à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2008,

**25(12)** Dans le cadre de la manifestation « Trésors des Musées de Flandre Intérieure » au sein du Musée de la Ville d'HAZEBROUCK, une garantie temporaire du 28.9.2009 au 6.11.2009 a été souscrite pour cette exposition auprès des assurances Générali France Assurances,

**25(13)** Des avenants de régularisation aux polices responsabilité civile, contrats AH094254 RC et 56235059 RC, ont été passés avec la Compagnie d'Assurances Générali France Assurances suite aux déclarations du montant des salaires bruts de l'année 2008, concernant la Régie Municipale des Eaux,

**25(14)** Dans le cadre de la consultation pour l'acquisition d'un véhicule pour le Service Régie des Eaux, une offre de reprise a été faite pour le véhicule Renault M140 immatriculé 736 SA 59 mis en service le 10 janvier 1990, offre présentée par la société DUBREU d'HOUPLINES. La reprise a été conclue pour un montant de 3000 € T.T.C.,

**25(15)** Des avenants de régularisation aux polices d'assurances responsabilité civile, contrats AH094117 RC et 56235053 RC, ont été passés avec la Compagnie d'Assurances Générali France Assurances, suite aux déclarations du montant des salaires bruts de l'année 2008 concernant le service Assainissement, pour la période du 1.1.2008 au 31.12.2008.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h25.

**Hazebrouck, le 17 décembre 2009**



**LE MAIRE,**  
**Vice Président du Conseil Général du Nord,**

***Jean-Pierre ALLOSSERY***